



ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LE PROJET DE MODIFICATION DES ARRÊTS DE BUS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 31 janvier

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Étaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoint au Maire,
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Conseillers Municipaux.

Étaient absents :
Christian VAN WETTEREN donne pouvoir à Michel SINEAU
Virginie RENAULT donne pouvoir à Hervé RENAULT

Mme Aurore BOUCHENEZ, est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

NATURE DE L'OPERATION : Modification de 4 arrêts de bus « route de Guidon »

Monsieur le Maire expose que le projet pour la modification des arrêts de bus est estimé sur la base de devis à 11 210 € HT soit 13 452.00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX HT : 11 210,00 €

FINANCEMENT

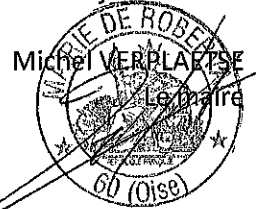
- Conseil Régional	4 000.00 €
- DETR	4 484,00 € (40%)
- Commune	2 726.00 €
TOTAL HT :	11 210,00 € (100%) soit 13 452.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la réalisation du projet présenté à 11 210.00€ HT
- **Approuve** le plan de financement exposé
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

11 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix « abstention »

Fait à ROBERVAL
Le 31 janvier 2023



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :
Le Maire